

COURRIER ÉCONOMIQUE #1

Christine Lagarde

Une juriste à la tête de la Banque centrale européenne

La nomination de la juriste Christine Lagarde a été accueillie avec surprise car les prétendants spécialisés dans le domaine et ayant déjà gouverné la banque centrale de leur pays étaient pourtant donnés favoris pour le poste. Citons par exemple François Villeroy de Galhau en France, Jens Weidmann en Allemagne ou Olli Rehn en Finlande.

Si l'on retrace les huit dernières années de son prédécesseur, Mario Draghi, rappelons-nous qu'il avait pris ses fonctions en pleine crise de la dette souveraine et qu'il avait affiché une attitude très accommodante, contrairement à Jean-Claude Trichet. Il a fait usage de tous les moyens en matière de politique monétaire et de communication à travers son credo du « Whatever it takes ». La politique d'assouplissement monétaire (Quantitative Easing - QE) a contribué à la reprise économique et a permis aux États de se financer à des taux de plus en plus faibles pour calmer le vent de panique qui a soufflé sur la dette souveraine en début de décennie.

Juste avant de laisser sa place à Christine Lagarde, Mario Draghi a une nouvelle fois mis en place une politique de QE, dont la date de fin n'a pas été fixée. D'après la communication de la BCE, cette politique devrait durer jusqu'à la prochaine hausse des taux d'intérêt directeurs. Tant que l'inflation n'atteint pas durablement l'objectif de 2%, ces taux ne seront pas augmentés. C'est pourquoi nous pouvons nous attendre à ce que cette politique monétaire non conventionnelle dure plusieurs années.

Dans ce contexte, pourquoi donc Christine Lagarde a-t-elle été choisie ? Son principal atout est certainement son expérience dans les moments les plus difficiles, lors desquels elle a largement fait ses preuves. Elle a occupé le poste de Ministre des Finances en France en 2008 alors que le monde était frappé de plein fouet par la crise, et a mis en place un plan de sauvetage très ambitieux des banques françaises. Lorsqu'elle était à la tête du Fond Monétaire International, en pleine crise de la dette souveraine, des plans d'ajustement structurels ont été élaborés pour assainir les comptes publics de l'État grec et lui permettre de se refinancer sur les marchés.

COURRIER ÉCONOMIQUE #1

COURRIER ÉCONOMIQUE

Il semble donc évident que ce sont davantage ses qualités de négociatrice et de diplomate dans les moments difficiles qui mettent Lagarde en avant, non son profil de banquière centrale. À cet égard, la critique est vaine, car en termes de politique monétaire, Draghi a fait le nécessaire : le chemin est tracé.

Dans ses nouvelles fonctions, Christine Lagarde est amenée non seulement à poursuivre une politique monétaire très accommodante qu'elle a longtemps soutenue, mais il ne fait aucun doute qu'elle suivra également de très près plusieurs chantiers nécessaires à une meilleure intégration de l'Union économique et monétaire dans la perspective de rendre la politique monétaire plus effective.

La principale réforme en question porterait sur les règles budgétaires européennes. La politique monétaire ayant désormais permis de maintenir les taux à des niveaux faibles, il manque la volonté politique pour inciter les États qui ont le plus de capacité budgétaire à s'endetter et dépenser davantage dans le but de relancer la croissance et l'inflation.

En parallèle, à l'ordre du jour de Christine Lagarde figure l'achèvement de l'union bancaire et de l'union des marchés des capitaux. Ces deux projets rendraient la politique monétaire de la BCE plus effective et l'Union économique et monétaire plus résiliente en cas de coup dur, mais permettraient aussi de faciliter le financement des entreprises tout en offrant des possibilités aux épargnants et aux investisseurs.

C'est exactement là que réside l'originalité dans la nomination de Lagarde : sa capacité à négocier et à trouver des accords est hors du commun. Cela représente un atout majeur dans un contexte où la BCE est désormais amenée à jouer un rôle grandissant, non seulement dans la préservation de la stabilité économique et financière, mais aussi dans l'avancement de l'intégration économique et monétaire.

Aykut Efe
Économiste

COURRIER ÉCONOMIQUE #1

Disclaimer

Ce présent document est communiqué à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'achat, de vente ou de souscription. BCEE Asset Management S.A. ne peut être tenue responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation d'une quelconque opinion ou information contenues dans le présent document. Il en est de même de toute omission.

Les informations contenues dans ce document ne peuvent servir de seule base d'évaluation de valeurs et ce document ne saurait constituer un prospectus d'émission. Ce document ne peut en aucune circonstance être utilisé ou considéré comme un engagement de BCEE Asset Management S.A..

Toutes les estimations et opinions contenues dans ce document constituent une opinion actuelle et peuvent être modifiées sans préavis.

Les informations contenues dans le présent document proviennent de sources publiques considérées comme fiables ; BCEE Asset Management S.A. ne peut cependant pas en garantir l'exactitude. De fait, les informations peuvent être soit incomplètes, soit condensées.

Toute référence aux performances antérieures ne saurait constituer une indication quant aux performances à venir.

BCEE Asset Management S.A. décline toute responsabilité au titre de ce document s'il a été altéré, déformé ou falsifié, notamment par le biais de l'utilisation d'Internet.

Le présent document ne peut être ni reproduit, ni communiqué à une tierce personne sans autorisation préalable écrite de BCEE Asset Management S.A..